

Moyens financiers 2019 : la CDEFI défend une hausse des financements publics

Paris, le 17 décembre 2018

Seront examinés à l'occasion du prochain Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) qui se tiendra jeudi 20 décembre les moyens publics financiers attribués aux établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2019. Les inquiétudes des écoles d'ingénieurs relatives au financement demeurent très grandes pour le futur notamment vis-à-vis de la prise en charge du glissement vieillesse technicité (GVT). Si la CDEFI est satisfaite de la reconduction de la prise en charge du GVT pour 2018, elle reste néanmoins très inquiète sur la capacité des établissements à fonctionner dans la mesure où le GVT ne serait pas financé en 2019. En effet, il ne sera alors pas possible de maintenir la qualité des formations proposées dans un contexte de hausse accrue des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur.

Depuis 1990, les écoles ont enregistré une croissance de plus de 150 % de leurs effectifs. L'ensemble des écoles est impacté par cette distorsion entre croissance des effectifs et réduction des moyens financiers. Ce sont les écoles privées qui enregistrent la plus forte augmentation, avec des effectifs qui ont triplé (+225 %), suivies par les écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), dont la population en formation d'ingénieurs a été multipliée par 2,4 (+138 %), et par les écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, dont les effectifs ont doublé (+102 %).

S'agissant des établissements privés plus spécifiquement, malgré la reconnaissance nationale notamment par la création de la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, de la qualité des formations, des bons taux d'insertion professionnelle, des progrès réalisés en termes d'ouverture sociale et de recherche de ces établissements, nous ne pouvons que déplorer la baisse, année après année, des subventions publiques accordées par étudiant aux écoles privées associatives. En effet, alors qu'en 2010, le soutien de l'État était de près de 1 200 euros par étudiant par an, il est en 2018 de 625 euros, comparativement à un coût de formation annuel de 12 000 euros et des droits d'inscription ne couvrant en moyenne que la moitié de ce coût. Ainsi, la CDEFI soutient fortement les amendements proposés et adoptés par la commission des finances et la commission de la culture du Sénat au projet de loi de finances pour 2019 qui tendent à augmenter la dotation publique des EESPIG.

À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur



Conférence des Directeurs
des Écoles Françaises
d'Ingénieurs

Communiqué de presse

diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site internet : www.cdefi.fr

Twitter : <https://twitter.com/Cdefi>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

Contacts presse, Agence MadameMonsieur :

Stéphanie Masson – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34

Caroline Million – caroline@pamplemoussepresse.com - 06 81 33 09 17